



Ville de Cerny
Essonne
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2025

Date de convocation 12 décembre 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 12 décembre 2025	Nombre de conseillers présents :	16
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOŁAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / IX / 1 - 7.1 BP 2025 :
Décision modificative n° 3

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-10-6,
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,
VU la délibération n° 2025 / IV / 6 – 7.1 du Conseil municipal du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'année 2025,
VU la délibération n° 2025 / IV / 7 – 7.1 du Conseil municipal du 10 avril 2025 autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
VU la délibération n° 2023 / III / 4 – 9.1 du Conseil municipal du 23 mars 2023 acceptant la cession à titre gratuit de la voirie, des réseaux et espaces verts du Clos du Moulin,
CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire à l'inventaire la valeur des biens cédés à la commune à titre gratuit et de prévoir les crédits suffisants,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 10 décembre 2025,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le virement de crédits tels que précisés dans le tableau ci-après :

En section d'investissement

Dépenses	041 – Ordre à l'intérieur de la section..... <i>Art. 2112 – Terrains de voirie (Valeur estimée de biens cédés à titre gratuit)</i>	+ 2 339,13 €
Recettes	041 – Ordre à l'intérieur de la section..... <i>Art. 1025 – Dons et legs en capital (Valeur estimée de biens cédés à titre gratuit)</i>	+ 2 339,13 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

